



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2025/124T

**Prolongation de l'arrêté n°2025/06T du 7 janvier 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du projet TRAM13, sis avenue de Versailles, boulevard de Pirmasens et boulevard Gambetta, à Poissy, jusqu'au 7 mars 2025**

Le Maire,

Vu la demande en date du 6 février 2025, par laquelle la Société SADE CGTH sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du projet TRAM13, sis avenue de Versailles, boulevard de Pirmasens et boulevard Gambetta, à Poissy, jusqu'au 7 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté temporaire n°2025/06T du 7 janvier 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du projet TRAM13, sis avenue de Versailles, boulevard de Pirmasens et boulevard Gambetta, à Poissy, du 13 janvier 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2025,

Vu l'arrêté permanent n° 2022/800P du 4 juillet 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que l'arrêté temporaire n°2025/06T du 7 janvier 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du projet TRAM13, sont réalisés par la Société SADE CGTH du 13 janvier 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2025, avenue de Versailles, boulevard de Pirmasens et boulevard Gambetta, à Poissy,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 7 mars 2025,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté temporaire n°2025/06T du 7 janvier 2025 jusqu'au 7 mars 2025,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Les dispositions de l'arrêté temporaire n°2025/06T du 7 janvier 2025, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du projet TRAM13, sis avenue de Versailles, boulevard de Pirmasens et boulevard Gambetta, à Poissy, du 13 janvier 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2025, sont prolongées jusqu'au 7 mars 2025.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Poissy, le 7 février 2025

**Pour le Maire et par délégation  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 11/02/2025